## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANAUX ET FORÊTS EN GATINAIS

Département du Loiret

## **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**ZONAGE RÉGLEMENTAIRE** Commune de Saint-Maurie-sur-Aveyron **Bourg Centre** 



Sources : DGI, Cadastre, juil. 2022 - IGN© BD-PARCELLAIRE Réalisation : VILLE OUVERTE • Mars 2023

- Ua / Zone urbaine : cœurs historiques des pôles structurants et pôles-relais
- Ub / Zone urbaine : centres-bourgs des communes rurales -et aux faubourgs des pôles structurant
- Uc / Zone urbaine : extensions périphériques peu denses -et à certains hameaux ou lotissements
- Ue / Zone urbaine : équipements publics ou d'intérêts collectif
- Uj / Zone de jardins privés, de vergers, intégrés au tissu urbain
- AU / Zone ouverte à l'urbanisation à court terme et à vocation à accueillir principalement de l'habitat
- N / Zone à dominante naturelle ou forestière, à préserver en raison de la qualité paysagère et
- environnementale des sites ou de l'existence d'une exploitation forestière Ne / Zone d'équipements située dans un site naturel
- économique des terres agricoles

- ¥ Elément du patrimoine bâti à préserver (L151-19)
- ✗ Elément du paysage naturel pour des motifs écologiques et culturels (L151-19 et -23) o o Boisement à préserver ou à créer pour des motifs écologiques et culturels (alignements
- d'arbres dans la trame verte) (L151-23)
- → Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23) Espace boisé classé à préserver (L113-1)
- Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons-environnementales,
- Emplacement réservé (L151-41)
- Element de paysage, (site et secteur) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Orientation d'Aménagement et de programmation (L151-6 et -7)